



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le trente janvier, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de Chancelade se sont réunis dans la salle ordinaire des séances, sur la convocation qui leur a été adressée le vingt-quatre janvier deux mille vingt-quatre par Monsieur le Maire, conformément aux dispositions des articles L.2121-10 et 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**PRÉSENTS** : M. SERRE, Mme RENAUD, M. LAGOUTTE, M. RIVOT, M. COUDASSOT-BERDUCOU, M. KUYE, Mme FAURE, Mme MOULHARAT, M. ANDRÉ J., M. ANDRÉ É., Mme TOULLIER, M. LAPEYRONNIE, M. MARCHIVE, M. THOUVENIN de VILLARET, M. CHAUMOND, M. GADY, M. PUGNET, Mme CALEIX, M. DUPEYRAT, Mme SALINIER.

**ABSENTS EXCUSÉS** : Mme DAUDOU-ESPOSITO, Mme VANDENBERGHE (pouvoir à Mme TOULLIER), Mme LAUQUÈRE (pouvoir à M. ANDRÉ É.), Mme CUCCURU-RIVOT (pouvoir à M. RIVOT), Mme CASADO-BARBA (pouvoir à M. GADY).

**ABSENTS** : Néant.

Madame Sandrine SALINIER est élue secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### **Motion de soutien en faveur du monde agricole**

Rapporteur : Monsieur Pascal SERRE

Après le déclassement et l'abandon de l'industrie française depuis les années 80, voici que c'est au tour du monde de l'agriculture de présenter les mêmes symptômes et les mêmes risques.

Après la disparition de toutes ses exploitations agricoles à partir de l'immédiate après-guerre, la commune de Chancelade a conservé une champignonnière avec 40 emplois et accueille une exploitation maraîchère en circuit court tenue par 3 jeunes exploitants.

Quoique, désormais, relevant d'une importante urbanisation, la commune de Chancelade est attachée à ses racines paysannes.

De même, elle s'interroge sur la souveraineté alimentaire de la France dans un contexte de concurrence mondiale particulièrement agressif et auquel l'État français doit apporter des réponses aussi concrètes que vitales.

Le Conseil Municipal de Chancelade est attentif au mouvement mené par les professionnelles du monde de l'agriculture et entend apporter sa plus vive solidarité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ **APPROUVE** la motion de soutien en faveur du monde agricole et de ses organisations professionnelles.

**Certifié exécutoire compte-tenu :**

- De la transmission en Préfecture le
- De la publication le

Fait et délibéré à CHANCELADE, le 30 janvier 2024.  
POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.

